

LE POST AJUSTEMENT ET L'APRES « CONSENSUS DE WASHINGTON » OU LE QUATRIEME TEMPS DE LA PENSEE FRANCOPHONE* EN ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT

*Philippe Hugon Professeur émérite
Paris X Nanterre, GEMDEV*

Comment a évolué la pensée francophone en économie du développement quinze ans après le bilan réalisé par le GEMDEV ? La question se pose de savoir ce qui demeure aujourd'hui de la spécificité de cette pensée et de voir sur quelle base elle se reconstruit en période de renouveau de l'économie du développement. On peut considérer qu'elle continue d'être largement occultée au niveau international du fait de la confidentialité des travaux francophones et au niveau national du fait de sa non visibilité.

La périodisation de la pensée francophone nous avait permis dans *l'Etat des savoirs sur le développement* de différencier trois temps : celui *des fondements*, correspondant à un projet *développementaliste* lié à la *décolonisation*; celui *des affrontements*, lié à un projet *Tiers Mondiste* et aux luttes de *libération* ; celui de *l'ajustement* où domine le *libéralisme* dans un contexte de gestion. On peut considérer qu'un quatrième temps est apparu avec le post « consensus de Washington » ou le *post-ajustement* correspondant à de nouveaux questionnements. Les problématiques de la mondialisation, du développement durable et de l'alter ou l'anti développement ont pris le devant de la scène « mass-médiatisée ». On observe en même temps un renouveau de l'économie du développement.

1. La critique de l'économie du développement dans un contexte de mondialisation

Le monde francophone est évidemment concerné par la remise en question du développement et l'économie du développement par des courants qui privilégient les questions de la mondialisation, de l'environnement et de l'après ou de l'anti ou de l'autre développement. L'économie du développement, est aujourd'hui questionnée par quatre principales critiques au sein du monde francophone :

- les courants *naturalistes* et *écologistes* mettent en avant les priorités environnementales et les risques de la planète face au productivisme ; les principes écologiques de la durabilité peuvent conduire à une révolution copernicienne conduisant à traiter l'économie comme un sous système de la biosphère. Dans une vision écocentrée, l'homme n'est qu'une espèce vivante parmi d'autres et la conservation des patrimoines est prioritaire par rapport aux progrès de productivité. Cette conception remet en question les mythes du Progrès et de la Raison, et met en relief la montée des périls et des risques et la priorité de la précaution.. Les travaux sur le *développement durable* privilégiant

* Se focaliser sur la pensée francophone n'implique évidemment aucunement que la pensée scientifique ne vise pas l'universel. Il s'agit seulement de sortir de l'ombre pour le monde anglophone des travaux peu connus. Ce texte ne vise aucunement à l'exhaustivité et il présente un biais de sélection propre à son auteur. Il privilégie notamment les travaux français.

l'environnement ont ainsi proliféré et se sont en partie substitués aux travaux sur l'économie du développement (cf le C3ED de Versailles Saint Quentin, l'Institut du développement durable...).

Un second courant *culturaliste anti-développement* prônant la décroissance et assimilant la croissance, le développement et l'occidentalisation se veut critique de la vision économiciste au nom des diversités et des irréductibilités socio-culturelles et du caractère impérialiste du modèle occidental imposé sous le nom de développement ou de mondialisation (Comeliau 2003, Latouche 1986, Rist 2001). La vision anti moderniste et anti universaliste est fondée sur des référents identitaires et des différences culturelles irréductibles. En revanche un courant francophone prône *l'alter-développement* (Mousel, Passet, Plihon, le réseau PEKEA animé par M. Humbert) et un modèle donnant sens aux évolutions actuelles (cf le débat chez Billaudot 2004).

Les tenants de la *mondialisation libérale* mettent en avant l'universalité des catégories et assimilent croissance et développement ; le processus d'homogénéisation du monde serait fécondé, grâce à l'ouverture des frontières, par la libre circulation du capital et par la mise en place d'une économie de marché et d'un environnement institutionnel adéquat. Il rendrait obsolète les vieilles théories économiques du développement qui mettaient en valeur les Etats-nations, qui opposaient les économies du Nord et du Sud, qui considéraient que l'insertion dans l'économie internationale conduisait à des résultats différenciés selon les niveaux de développement et qui privilégiait la pluralité des trajectoires et le rôle décisif des politiques économiques.

Selon certains, la *mondialisation* aurait modifié les données en créant des interdépendances à l'échelle du globe, en débordant le cadre de l'Etat-nation, en faisant perdre aux autorités gouvernementales l'essentiel de leurs pouvoirs et en interdisant face aux volatilités des marchés des horizons longs. Flexibilité, adaptabilité, attractivité des capitaux et des savoirs seraient devenus les nouvelles conditions d'insertion dans l'économie mondiale et de respect de ses lois. La mondialisation remet en question certains paradigmes qui fondaient l'économie du développement, notamment celle du clivage Nord/Sud et d'une divergence des économies, celle des inégalités entre le Nord et le Sud l'emportant sur les inégalités internes aux économies, celle du rôle central de l'Etat et des bouclages dans le cadre des Etats-nations (GEMDEV 1999).

On peut, au contraire, considérer que la Triadisation et le capitalisme asymétrique ont renforcé les fondements de l'économie du développement. De nombreux phénomènes remettent en cause les hypothèses de convergence, de régulation des marchés, d'homogénéisation de l'espace mondial ou d'inefficacité des régulations des autorités gouvernementales. Il y a conscience que dans un monde en voie de globalisation et d'exclusion, d'interdépendances et de replis identitaires, les mafia politiques, les trafics de drogue et les différentes formes de criminalité accompagnent la pauvreté et la marginalité du plus grand nombre. Dans « un monde sans loi », la question des régulations socio politiques et celle des encadrements normatifs deviennent centrales. Dans une économie mondiale où croissent fortement les inégalités, où les pays riches ont une fatigue de l'aide, la priorité apparaît de retrouver des mécanismes redistributifs, de contrôler les mouvements erratiques de capitaux. L'expérience réussie de développement économique des pays d'Asie de l'Est montre le rôle central de l'Etat et des politiques de développement.

Le *développement économique*, peut être considéré comme une *norme* (vecteurs d'objectifs sociaux désirables), comme un *projet* porté par les acteurs et les institutions de développement ou comme un *processus* objectif et mesurable pour éclairer les trajectoires des sociétés. Il renvoie à des trajectoires à la fois plurielles et interdépendantes. Il ne désigne pas

le processus particulier de l'Occident mais une diversité de trajectoires sans pouvoir être assimilé à l'ensemble des trajectoires historiques des sociétés. Au delà des débats doctrinaux, il peut être défini comme un processus endogène et cumulatif de long terme de progrès de la productivité et de réduction des inégalités, en intégrant des coûts humains et environnementaux acceptables et insérés dans des matrices culturelles plurielles permettant à un nombre croissant de passer d'une situation de précarité, de vulnérabilité et d'insécurité à une situation de plus grande maîtrise de l'incertitude, des instabilités et de satisfaction des besoins fondamentaux grâce à l'acquisition de droits, à la mise en œuvre d'organisations et d'institutions et de modes de régulations permettant de piloter des systèmes complexes. Il ne peut être réduit à des indicateurs de PIB ou de bien-être. Il importe de ne pas confondre les fins (satisfaction des besoins, développement des capacités, réduction des inégalités et les moyens (la croissance du PIB). *L'enveloppement économique* peut être défini comme le processus inverse se traduisant par des indices de marginalisation, de déclin de la productivité, de cercles vicieux et de trappes à pauvreté.

2. Les nouveaux analytiques de l'économie du développement

Plusieurs axes théoriques conduisant ainsi à un renouveau de l'économie du développement peuvent être privilégiés que l'on retrouve dans les travaux francophones. On note une explosion d'ouvrages français sur l'économie du développement (Agbagli 1989, Azoulay 2002, Brasseul 1998, Montalieu 2001, Treillet 2002), plusieurs colloques consacrés au développement (*La mondialisation contre le développement ?* Versailles Saint Quentin juin 2004 ou *Ières journées du développement du GRES*. Bordeaux IV) et des liens croissants entre le monde universitaire les agences de développement (ex AFD), les ONG. On observe sur le plan analytique, une grande convergence entre les théories du développement et les nouvelles théories économiques qu'elles se réfèrent à la nouvelle économie internationale, à la nouvelle économie géographique ou à la croissance endogène. Le cadre analytique est celui de la concurrence imparfaite, des asymétries d'information, des rendements d'échelle, des externalités et des effets d'agglomération. Le contexte est celui d'un univers incertain où les acteurs ont des pouvoirs asymétriques. Les effets limités des politiques de stabilisation et d'ajustement conduisent à un déplacement des questions vers l'institutionnel et le politique (qualité institutionnelle, « good governance », démocratie, conditionnalités politiques). De nombreuses failles sont apparues dans le "consensus de Washington" et une pensée du post-ajustement émerge (Ben Hammouda 1999).

La micro économie du développement

Les travaux en macro économie du développement demeurent importants notamment au sein du CERDI ou du réseau AUPELF/UEF mais on note une inflexion vers la micro économie du développement. Les progrès les plus notables de l'économie du développement concernent la micro économie en information imparfaite. Les marchés ne sont pas équilibrés du fait des coûts d'ajustement, des asymétries informationnelles, des imperfections de la concurrence, des externalités, des rigidités et viscosités. En asymétrie d'information, on observe des processus d'anti-sélection et de hasard moral. On note un renouvellement de la micro par la théorie des contrats en termes de relations principal/agent, d'incitation, d'asymétrie d'information conduisant à des sélections adverses ou à des hasards moraux. Cf les travaux de Azam sur els conflits en Afrique ou ceux de Laffont et Tirole sur les incitations Dans un environnement instable, les risques et les incertitudes sont élevés. Les changements des prix provoquent des comportements peu prévisibles de la part des agents sur le marché. Dans un univers *risqué*, les agents ayant une aversion du risque le minimisent ou

l'externalisent (ex de la polyactivité, de la diversification des spéculations agricoles ou des parcelles). Dans un univers *incertain*, il faut abandonner la théorie de la maximisation de l'espérance mathématique de l'utilité et de l'hypothèse de linéarité et de continuité des préférences. Les agents n'ont pas une optimisation dynamique séquentielle; ils choisissent le court terme leur permettant le plus grand nombre d'options futures, par rapport à l'irréversibilité de la décision de l'investissement physique. Ils ont une forte préférence pour la liquidité et préfèrent des actifs monétaires ou financiers aux actifs physiques leur donnant un éventail de choix (cf les travaux du CERED/FORUM, de Llerena ou Cohendet au bêta de Stasbourg).

Un renouveau de l'économie institutionnaliste du développement

Le rôle des institutions est pris en compte dans de nombreux travaux qui s'inscrivent dans la tradition analytico-institutionnelle francophone à la Perroux. Certains travaux privilégient les seules institutions (droits de propriété, égalité des chances, contrôle des élites..) aux dépens des facteurs géographiques en montrant notamment le rôle positif ou négatif des différents systèmes coloniaux dans des conditions géographiques proches (cf Cogneau in Dial). D'autres travaux économétriques montrent en quoi les institutions en relation avec les politiques économiques codéterminent les inégalités de revenus et les régimes de croissance et en quoi les institutions résultent elles mêmes de facteurs géographiques, historiques et sociaux où jouent notamment les différentes formes de colonisation.

Dans la lignée de Perroux et des institutionnalistes, deux écoles *régulationnistes* abordent des sociétés sous-développées, l'école de Grenoble (De Bernis) et l'école de Paris (CEPREMAP). La *régulation* vise à une plus grande interaction entre l'histoire et théorie, cadres sociaux, institutions et régularités économiques (Billaudot 2002, Boyer, Boyer, Saillard 2002, Boyer 2004). Elle met en relations les régimes d'accumulation (mode de réallocation systématique du surplus garantissant sur une période prolongée une certaine adéquation entre les transformations des conditions de la production et les transformations de la consommation) et les formes ou configurations institutionnelles (monnaie, formes de concurrence, rapport salarial, État, mode d'insertion à l'économie internationale). Ces travaux, conçus pour les économies industrielles sont transposés ou adaptés en Amérique latine et en Asie dans la lignée des travaux de Salama et Tissier (1982), Ominami (1986), Lipietz (1986) cf Miotti, Quenan (2004).

De nombreux travaux mettent également l'accent sur les modèles organisationnels et les variables socio culturelles pour expliquer d'un point de vue micro économique la pluralité des modes de gestion efficient (D'Iribarne 2003) ou d'un point de vue macro les capacités d'absorption et les effets d'apprentissage explicatifs de développement de compétences.

On peut observer des liens de causalité entre les profils institutionnels (gouvernance, sécurité des transactions, innovations et régulations) et les niveaux de développement (Bertheliet al. 2004).

Certains travaux sur les *organisations* ou sur l'économie des *conventions* sont transposés aux pays en développement (Favereau in Hugon et al., 1995). La convention est à la fois le résultat d'actions individuelles et un cadre contraignant les sujets. Il y a pluralité des conventions correspondant à plusieurs espaces de justification des actions. Cette problématique a été notamment largement développée pour aborder l'agro alimentaire dans

les Pays en développement (cf les travaux de l'INRA ou du CIRAD). L'équilibre général suppose une information parfaite ou du moins symétrique, or dans les marchés décentralisés, l'information est réduite et les coûts de transaction sont élevés. Dans le cas d'informations asymétriques, des substituts au marché apparaissent sous forme de relations hiérarchiques ou de contrats, ceux-ci limitent les coûts de transaction.

Les travaux de l'anthropologie économique formaliste, institutionnaliste ou marxiste ont été renouvelés par les sciences cognitives raisonnant en rationalité procédurale ou contextuelle (Simon) analysant les décisions en incertitude radicale (Hugon et al., 1993). Les analyses néo-institutionnalistes ont conduit à un renouvellement de la *micro-économie du développement*. Elles cherchent à endogénéiser les institutions, à montrer leur fondement micro économique et montrer leur rôle déterminant dans l'allocation des ressources. Les fondements micro-économiques de la macro, la théorie des incitations, les analyses des informations asymétriques, des marchés segmentés en déséquilibre ou des rationnements aboutissent ainsi à approfondir analytiquement l'économie du développement.

Le courant *néo-institutionnaliste* a pour ambition de relativiser la place du marché, de la rationalité substantielle et de la coordination marchande (Platteau, 1999). La prise en compte dès le départ du cadre institutionnel des phénomènes économiques, des règles de comportement conduit à traiter le marché comme un mode de coordination permettant la décision parmi d'autres modes. Selon le courant *néo-institutionnaliste*, se référant de l'individualisme méthodologique, les institutions concernent les régularités du comportement social convenu par tous les membres de la société. Les institutions comprennent selon North des contraintes informelles (coutumes, codes de comportement) et des règles formelles (lois, droits de propriété). L'économie néo-institutionnelle s'est développée autour de trois principaux postulats (He Yong 1994) : les institutions sont déterminantes dans l'allocation des ressources; elles peuvent être traitées de manière endogène ; et elles ont un fondement micro économique (on peut expliquer des choix organisationnels).

- *Un renouveau de l'école "structuraliste" ?*

Le courant francophone est également concerné par le renouveau de l'école "structuraliste" par intégration des modèles d'action et des variables financières et la volonté de théoriser les institutions. Les courants théoriques connaissent une certaine convergence par intégration des paramètres structuralistes, des conventions et du non marchand pour le courant néoclassique et par la prise en compte des variables monétaires et financières et des comportements micro des acteurs pour le courant structuraliste. Les analyses néo-structuralistes soulignent le rôle contractionniste des dévaluations (Taylor 1991), l'importance de la demande (Fontaine 1994), les limites des politiques d'ajustement standards dans des contextes différenciés.

Elles élaborent des modèles macro-économiques ou des faits stylisés dans des univers non-walrasiens. La nouvelle *macro-économie du développement* (Agenor, Monteil, 1998) relie la croissance, la compétitivité et les équilibres financiers et introduit des éléments structuralistes dans un cadrage macro-économique (cf Berthomieu, Erhardt (2002) .

A l'encontre des analyses réduisant l'État à des agents préleveurs de rentes ou à des créateurs de distorsions, de nombreux auteurs abordent l'État "pro", (promoteur, prospecteur, protecteur, producteur) comme un agent central du développement (Sautter , travaux des chercheurs du CERI, du CEPII ou de Grenoble sur l'Asie).

Les analyses en termes de filières et de méso systèmes sont développées en opposition avec la libéralisation et la seule coordination marchande (de Bandt, Hugon 1989). Il importe, au delà des relations de linéarité, de complémentarité et de cheminement entre les divers stades de transformation des produits de repérer les acteurs, leurs logiques de comportements, leurs modes de coordination et d'analyser ainsi les lieux stratégiques de valorisation. Ces approches théoriques sont développées à l'INRA ou au CIRAD dans l'agriculture au Ceretim, à l'IREP ou au LATAPSES dans l'industrie. Elles conduisent à des positions spécifiques françaises sur les filières agricoles, notamment le coton.

- *Les divergences de trajectoires, les processus cumulatifs et la croissance endogène*

On observe, à l'encontre des modèles de convergences de type Solow, de fortes *divergences* qui peuvent s'expliquer par des effets de seuil, par les différences de trajectoires initiales, par une hétérogénéité mondiale en termes d'accès aux technologies et/ou aux capitaux. On retrouve également l'explication ancienne de Gerschenkron (1962) selon lequel un retard initial signifie pour le pays une potentialité de modernisation accélérée dès lors qu'il y a accès à la frontière technique des pays leaders ; mais pour qui l'efficacité du rattrapage dépend de l'invention d'institutions adéquates qui en permettent l'impulsion et la gestion.

Les travaux francophones dans la lignée de Krugman sur la nouvelle économie internationale (Cf Rainelli), les modèles de croissance endogène initiés par Lucas et Romer (cf MAD ou Eureka de Paris I), la redécouverte des effets d'agglomération dans l'économie géographique (Krugman cf Cattin) renouent avec les rendements factoriels croissants, les externalités, les effets d'entraînement ou les processus cumulatifs conduisant à des diversités de trajectoires. Ils permettent, dans un cadre formalisé, un traitement rigoureux des intuitions des "pionniers du développement".

De nombreux travaux francophones mettent avec F Bourguignon (1992), D.Cogneau, D Cohen 2004, P R Giraud 1996 , Ch Morrisson (1992) ou DIAL l'accent sur les convergences et les divergences en termes de croissance et de revenus. Il importe d'être très prudent, de différencier les inégalités intra (indice de Gini) et internationales [(en termes de revenus par tête et de prendre en compte les effets de dimension (volume de population)]. En longue période, les inégalités mondiales ont crû depuis les grandes découvertes jusqu'aux années cinquante et les disparités intra-nationales sont devenues moins explicatives que les inégalités internationales (Bairoch 1998). Il y a eu de 1950 à 1990 maintien des inégalités. La période actuelle est caractérisée à la fois par une réduction des inégalités pour 1/3 de la population mondiale (Asie) et une accentuation pour le reste des PMA (notamment en Afrique) d'où une incertitude de la tendance. A l'encontre de la vulgate sur la mondialisation, on constate vraisemblablement à l'échelle mondiale une accentuation des écarts entre les pays développés et les pays en développement exception faite d'une dizaine de pays émergents. Le nombre de personnes vivant avec moins de 1\$ par jour est passé en Asie, du fait principalement de l'Asie de l'Est, de 937 millions en 1990 à 693 millions en 1999 alors qu'en Afrique sub saharienne le nombre passait de 241 millions à 323 millions (BIT 2004). On observe une division par deux de l'extrême pauvreté depuis 20 ans.

Le % de la population disposant de moins de 1\$ par jour est passé de 41% à 21% et le montant des pauvres de 1,5 milliards à 1,1 milliards. Mais cette réduction va moins vite que la croissance. Elle résulte essentiellement de la Chine alors que l'on observe une stagnation en Amérique latine et une croissance de la pauvreté en Afrique de + 150 millions. Si la

croissance est une condition nécessaire de réduction elle doit s'accompagner de politiques redistributives.

La *nouvelle économie internationale* raisonne en concurrence imparfaite, intègre les stratégies des oligopoles et la politique commerciale stratégique nuanciant les avantages attendus du libre échange. L'intervention de l'Etat ou d'instances collectives est à nouveau légitimée dans des activités créatrices d'externalités (capital humain) et à rendements croissants. Les processus endogènes cumulatifs sont à l'origine d'asymétries spatio-économiques temporellement auto-renforçantes. La polarisation ne se traduit pas seulement par un développement inégal (attraction, forces centripètes) mais par une contagion (diffusion, forces centrifuges). La compétitivité résulte de la combinaison d'avantages territorialisés, construits par les décideurs et transférés par les firmes (Hugon, 1997).

Les travaux d'économie régionale intègrent l'économie des territoires et l'économie du développement en montrant la dimension locale de l'innovation, le rôle des milieux créateurs d'externalités, les dynamiques des *systèmes productifs locaux* (Benko, Lipietz, Gremi, IREP, Abdelmalki, Courlet 1996, Cattin).

L'éthique du développement

Les travaux de Sen ont fortement renouvelé l'économie du développement même s'ils ont longtemps eu un faible impact sur les économistes français du développement. Ils renouent avec la tradition de Perroux, de Bartoli, de Passet d'une économie comme science morale. Les travaux francophones s'inscrivent plus dans une tradition éthique de Ricoeur, Jonas ou Mounier que dans un référent à la justice de type Rawls.

L'influence de Sen a toutefois été croissante. Sen oppose deux conceptions de l'économie, celle qui s'occupe des moyens (logistique) et non des fins et celle éthique qui intègre une conception éthique des motivations. Il montre ainsi que les famines et disettes sont moins liées à l'insuffisante disponibilité de l'offre (explication de type malthusienne) qu'à une absence de droits ou de titres (*entitlements*). Les droits sont marchands et étendus (*extended entitlements*) droits de légitimité liés aux relations sociales ex des droits informels dans la division intra-familiale.

L'existence de biens premiers et de privation ou d'exclusion en l'absence de dotations et de capacité à exercer ses droits est évidemment une critique radicale du marché auto organisateur et du libéralisme. Les choix ne se posent qu'une fois satisfaits les *biens premiers* qui ne ressortent pas de l'utilitarisme mais d'un contrat social d'ordre éthiques. Les travaux de Sen sur l'éthique du développement ont été prolongés dans les travaux francophones par une prise en compte des droits et des obligations (Mahieu, Rapoport (1998), Koulibaly (1992) ou des droits à l'éducation ou à l'alimentation (cf les travaux de l'école de Fribourg (Meyer Bisch, Triboulet..). Ils sont complétés par des études sur la répartition et sur la pauvreté (Lachaud, Salama, Valier 1994, Bourguignon et Morrison, Lautier).

La théorie des droits et du droit du développement

On note, face à la théorie des droits de propriété à dominante anglo saxonne une école française du droit au développement, une école francophone qui met l'accent sur la pluralité des droits (Karsenty 1992, Leroy, Weber 1993), et une école patrimonialiste sur le patrimoine

comme concept englobant le capital et se traduisant par une relation patrimoniale avec les acteurs qui en assurent la préservation et l'évolution.

Pour une conception *pluraliste des droits*, « la pluralité des ordres est corrigé par un principe d'agencement et de structuration qui varie selon les sociétés et assure une certaine cohésion globale » (Chevallier 1984). Il importe à la fois de *hiérarchiser* les droits en donnant la primauté aux Droits de l'homme en tant que requis et non acquis, et à l'Etat de droit respectant des principes généraux, mais également de contextualiser les droits en prenant en compte les pratiques a-légales de vie ou de survie du plus grand nombre et l'effectivité des droits compte tenu des possibilités socio-historiques et d'historiciser les droits comme combat collectif fondés sur des valeurs en voie d'universalisation. Il y a universalisme des Droits de l'Homme « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Il y a en dépit des divers groupes d'appartenance « ce je ne sais quoi et ce presque rien » (Yankélevitch) dont le respect dépend qui s'appelle la qualité d'homme et qui leur épargne de tomber dans le sectarisme. En revanche, il est nécessaire pour les droits économiques et sociaux d'intégrer les niveaux de développement, de reconnaître les asymétries et les délais pour des mises à niveau (cf la tradition du droit du développement et de la dualité des normes de Feuer 1993, Pellet 1987, Virally 1965). Les droits de propriété intellectuelle ne peuvent être les mêmes au Nord et au Sud ; les normes sociales et environnementales doivent être différenciées d'où la nécessité de systèmes « sui generis ». Les normes diffèrent selon les sociétés, leurs référents culturels et leurs niveaux de développement. Les pays industriels peuvent seulement montrer la voie de normes sociales ou environnementales supérieures.

Le droit anglo saxon tend à se développer non seulement du fait du rôle des lobbies américains au sein des organisations, car il est davantage en phase avec le monde de la *lex mercatoria* que le droit de tradition romaine. Les enjeux normatifs sont devenus stratégiques dans un monde de concurrence oligopolistique. Les profits tirés du marché des génies génétiques de 20 à 30 milliards \$ aujourd'hui devraient dépasser 100 milliards dans moins de 5 ans. Le marché des transgéniques doit atteindre 6 milliards \$. Dans le domaine de la brevetabilité des gènes, 15 firmes dont 13 américaines contrôlent la recherche. Le droit francophone s'éloigne de l'utilitarisme et de l'optimisme de l'innovation par la liberté d'entreprendre. Il met l'accent sur les principes de précaution et sur l'incertitude.

Il en résulte des conflits majeurs entre la conception d'un patrimoine génétique patrimoine commun de l'humanité et d'un corps humain non commercialisable, une position défendue par les pays francophones pour le protocole de Carthagène de juin 2000 et celle de la brevetabilité des gènes assimilée à une invention et se traduisant par des recherches onéreuses devant entraîner un retour sur investissement (position défendue par le groupe de Miami sous influence américaine). Il en résulte également des conflits quant à l'interprétation du principe de précaution notamment à propos des OGM au sein de l'OMC (cf le différend entre les Etats-Unis et l'Union européenne).

Ces tensions doivent être toutefois historicisées et contextualisées. D'un côté, selon les sociétés, la valeur accordée au passé et au futur diffèrent. Certaines sociétés "traditionnelles" actualisent les anciens; d'autres prométhéennes se projettent dans un futur. Dans beaucoup de sociétés les patrimoines ne sont pas aliénables. La terre ne peut faire l'objet de droits de propriété privée. Les patrimoines culturels ne peuvent être aliénés. De l'autre, le capitalisme s'étend même s'il ne détruit pas les anciens ordres comme la locomotive écraserait la brouette. Il y a développement au nom de l'efficacité de droits de propriété privée et les

patrimoines sont assimilés à du capital ayant un coût de constitution et d'amortissement et devant avoir une rentabilité. Il y a ainsi hybridation des ordres.

La dimension sociale du développement

La mesure et l'axiomatique économique, étapes nécessaires dans une démarche scientifique doivent être également fortement relativisées et questionnées au regard des diverses sciences sociales. Il apparaît évident que le développement a une dimension et une finalité sociale. La ressource humaine ou le capital humain sont au coeur de la nouvelle société de la connaissance. Le capital social et les réseaux sociaux sont déterminants pour comprendre les capacités et opportunités dont disposent les acteurs. Ces concepts utilitaristes qui renouent avec les fondements de l'économie du développement risquent toutefois d'être instrumentalisés et de réduire la pluralité des stratifications sociales, la pluridimensionnalité des systèmes éducatifs, les divers référents culturels à des indicateurs mesurables et unidimensionnels. La mesure et l'axiomatique économique étapes nécessaires dans une démarche scientifique doivent être également fortement relativisées et questionnées au regard des diverses sciences sociales. La pauvreté est redevenue une préoccupation centrale avec les nombreux débats sur ses dimensions et sur l'efficacité des actions de lutte (ex des PSRP cf Cling et al 2003, Moisseron, Raffinot 2000). Cette préoccupation qui renoue avec les débats du XIX ème siècle sur l'extinction du paupérisme ou la loi des pauvres minimise les questions d'inégalités, de redistribution, de stratifications sociales ou de relations de pouvoirs asymétriques au niveau national et international (Cf le CED et Lachaud 2000 ou Mahieu, Requier Desjardins et le C3ED, M Vernières 2002).

- Vers une économie politique du développement ?

Trois conceptions différentes de *l'économie politique du développement* s'opposent :

La première, celle des *néo-institutionnalistes anglo saxons*, repose sur une conception fonctionnaliste et instrumentaliste de l'Etat. Elle consiste à prendre en compte les micro et les macro institutions. La "Good governance", la mise en place d'un Etat de droit et un cadre institutionnel adéquat apparaissent déterminants pour l'efficacité des mesures économiques. Certains parlent ainsi de *qualité institutionnelle* en incluant l'Etat de droit, le niveau de corruption, les risques d'expropriation ou de modification des contrats ou l'autonomie vis-à-vis des pressions des lobbies.

La seconde développée par la nouvelle *économie politique* repose sur une conception utilitariste de l'Etat assimilé au gouvernement (Lafay, Morrisson). Elle vise à endogénéiser les variables politiques. Les politiques économiques ont des effets sociaux et politiques. Elles peuvent remettre en question les avantages de certains groupes. Inversement, les décisions des autorités gouvernementales, les pressions de certains groupes exercent des influences sur la mise en œuvre des politiques économiques.

La troisième, développée par les économistes hétérodoxes, privilégie la sphère politique (politics), les structures de pouvoir et les régimes. Elle considère que le discours sur la rationalité économique voile des rationalités socio-politiques plus profondes (Chavagneux, 2004 ; Coussy, 1998 ; Hibou, 1998 ; Hugon 1997 ; Kebabdjian 1999). Les représentations instrumentaliste et utilitariste de l'Etat, ne peuvent prendre en compte les dimensions stratégiques des décisions publiques, les compromis et les conflits socio-politiques. Il y a ainsi une certaine contradiction entre des programmes d'ajustement qui nient le politique (les

conflits, les compromis) dans le discours et le mettent dans la pratique au cœur des objectifs et des moyens.

L'ajustement ou le développement sont au cœur des jeux de pouvoirs internes aux sociétés ; ils modifient les rapports de force, les règles du jeu, les équilibres et les compromis socio-politiques (*économie politique interne*). Ils modifient également les règles du système international et les rapports entre les bailleurs de fonds d'une part et entre ceux-ci et les Etats. Ils sont une réponse à la crise de la dette et une condition permettant d'accéder aux fonds de la communauté financière internationale. Ils visent à normer les économies (*économie politique internationale*). Il en résulte des jeux de dissimulation, de mesures en trompe l'œil, d'imposition de politiques considérées comme des atteintes à la souveraineté. Les travaux sur les Biens publics mondiaux se situent au cœur de ce débat d'économie politique internationale (Cf Gabas, Hugon 2001).

- *Développement économique, développement durable et la question environnementale*

La question de la durabilité du développement et de la reproduction des conditions sociales et environnementales a été dès le départ inhérente à ce processus. La durabilité ou la soutenabilité du développement est un pléonisme. Le développement est un phénomène complexe – à la fois quantitatif, qualitatif et multidimensionnel. On peut toutefois noter une évolution allant de la prise en compte des coûts environnementaux à l'interdépendance entre biosphère, sphère sociale et champ de l'économie. Les questions environnementales ont pris une ampleur croissante. On ne peut pleinement comprendre la croissance économique qu'en dépassant le cadre marchand pour l'insérer dans le flux énergétique solaire qui la porte Georgescu-Roegen 1971 . En France après les travaux pionniers de de Jouvenel, la question de l'éco développement Sachs 1978 des liens entre l'économie et le vivant, Passet 1979 ont joué un rôle pionnier ou de M Beaud (1997), C3ED de Versailles Saint Quentin,

Le *développement durable*, « Un développement qui permet de satisfaire les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins » (Bruntland 1987) conduit ainsi à : a) penser la pluridimensionnalité (économique, sociale et environnementale) et les interdépendances entre les niveaux locaux et globaux et à ne pas réduire les critères de décision aux seuls critères de la rentabilité et de la croissance ; b) prendre en compte le long terme et l'intergénérationnel d'où la nécessité de cadres stratégiques de long terme mobilisant les différents acteurs et fondant des actions publiques et collectives et mettant en relation les différentes parties prenantes ; c) rendre en compte long terme suppose des arbitrages avec le court terme dont les équilibres selon certains intervenants doivent être respectés ; d) prévenir les risques systémiques, les catastrophes d'où le principe de précaution en situation d'incertitude se différenciant du principe de calcul économique en situation de risque. Il y a nécessité d'attitudes proactives.

Cette prise en compte de la valeur de ce qui est rare et des conditions de reproduction renvoient toutefois aux fondements même de l'économie du développement. Ainsi que l'écrit R Passet (2003)« Nous ne suivons pas ceux qui, au lieu de s'attaquer aux véritables causes du mal, s'en prennent au concept même de développement : quand la peste sévit, c'est à la peste qu'on doit s'attaquer, non au concept de santé. Toute logique économique est le produit d'un système de pouvoirs. Quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse, aussi longtemps que l'on ne s'attaquera pas aux racines du pouvoir dont les intérêts dominants détruisent progressivement la capacité de notre planète à porter la vie, rien ne sera fondamentalement changé ».

La question des *patrimoines communs* pose les questions des équités intergénérationnelles, de la gestion des héritages ayant conduit à des effets de stocks, de la prise en compte des préférences des futures générations et donc du taux d'actualisation (Godard 1990, Ollagnon 1989). La gestion intergénérationnelle des stocks ou patrimoines ne peut se faire en fonction du calcul économique puisqu'elle se fait en univers incertain. Elle pose la question de la représentativité des décideurs. Les Etats parlent-ils au nom des futures générations ? Y-a-t-il une dette résultant des accumulations de nuisances passées ? Deux conceptions de durabilité s'opposent.

Deux conceptions des droits de propriété et des patrimoines fonciers s'opposent :

Dans la *conception utilitariste du capital foncier et de la propriété privée anglo saxone*, on suppose une substituabilité des différents capitaux, productifs, humains, sociaux, naturels (cf le concept de capital naturel de Solow). La durabilité exprime la non décroissance du stock global de capital par exemple par affectation des rentes liées aux ressources non renouvelables en capital reproductible. L'important, dès lors que la ressource rare est le capital naturel, est alors de faire dire aux prix la vérité écologique. Le marché est une réponse à côté de l'impôt et de la réglementation. Le *capital* peut apparaître comme la forme marchande du patrimoine. Qu'il soit défini comme un stock résultant d'un détour productif, la cristallisation d'un travail passé, la somme des flux d'investissement l'ayant constitué ou comme la somme des flux actualisés des revenus résultant de son usage. Il est du domaine de la valeur d'échange, du mesurable, du commensurable et du calculable. La marchandisation et le développement du capitalisme conduisent à donner une valeur marchande à des stocks relevant de patrimoines : générique (brevetabilité), connaissances (capital humain), environnemental (capital naturel), social (capital social).

Dans la *conception patrimoniale de l'école française (Karsenty, Leroy, Ollagnon, Weber)*, on reconnaît une pluralité des droits d'appropriation et d'usage et l'on donne au contraire une valeur intrinsèque aux patrimoines. Le *patrimoine* peut être défini comme « l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par adaptation en milieu évolutif. » (Ollagnon 1989). Il n'y a pas de patrimoine sans relation patrimoniale à un titulaire qui l'investit. La valeur de non usage renvoie aux valeurs d'héritage (accordée au passé), de legs (accordée à un patrimoine que l'on veut transmettre), d'option (liée à la possibilité d'utiliser plus tard la ressource), et d'existence (accordée au non usage). Bien entendu l'arbitrage entre ces différentes valeurs est du domaine du choix des décideurs.

Le *patrimoine* renvoie à des valeurs identitaires fondant la cohésion, la durabilité du lien social, la préservation des héritages. Il est pluridimensionnel et pluritemporel. Il peut se décliner dans le domaine génétique, environnemental, foncier. Il se situe en amont et au dessus de l'activité économique et des valeurs d'échange. Il représente des legs du passé, la cristallisation d'éléments issus d'un processus de sélection historique et transmis entre générations. Il trouve son fondement dans la nécessité de persistance ou de reproduction d'éléments fondateurs de la vie biologique et sociale.

Il est défini dans la doctrine juridique française comme un ensemble constituant une universalité, ensemble indissociable d'actifs et de passifs, de droits et d'obligations. Il est unique et indivisible. Le futur incertain, en ce qui concerne notamment les préférences des futures générations, suppose des réversibilités de choix.

Le développement entre complexité de l'évolution et diversité des trajectoires

Les travaux des historiens et des épistémologues francophones des sciences sociales montrent dans la lignée de Morin, que les mouvements économiques s'éloignent des mécaniques horlogères, des schémas évolutionnistes et des déterminismes. L'histoire est bourgeonnement. Dans les multiples cheminements possibles, l'un devient histoire. La dynamique est nécessairement stochastique. Les périphéries dominées ont été façonnées par leur histoire ; il y a diversité et spécificité des configurations sociales et des trajectoires ; le progrès technique s'inscrit dans la matrice sociale (cf Dockès 2002).

Le mouvement est un processus de déstructuration créatrice (Schumpeter), de déstructuration/restructuration, de dialectique de l'ordre et du désordre. Les structures dissipatives ou le désordre sont créatrices de nouvelles organisations au sein des systèmes complexes. Dès lors, les processus historiques ne sont pas linéaires. Les sociétés sont des systèmes ouverts, éléments en interrelation où interviennent : des incertitudes ou des indéterminations (temps non probabiliste), des poly-causalités et des acteurs innovants (cf. les Théories du chaos). Les visions linéaires d'un temps fléché cèdent la place à des analyses de cheminements multiples marqués par des réversibilités de trends et des involutions. Les déterminants structurels apparaissent secondaires face aux rôles des acteurs, aux structurations sociales anomiques, aux dérives par rapport à des normes (désordre) ou aux incertitudes

Le renouveau de l'économie du développement traduit la nécessité d'une révolution copernicienne pour intégrer les interactions entre les activités économiques et la biosphère, prendre en compte les différents pas de temps entre les logiques marchandes, les reproductions de l'homme et celles des biosphères. Le champ de l'économie et de la marchandise doit être replacé au sein des activités humaines et de la biosphère. La valeur n'est pas réductible à la valeur d'échange exprimée par l'offre et la demande. Il y a nécessité d'une révolution conceptuelle concernant la marchandise, une économie bouclée sur elle-même conçue à l'instar de la mécanique. Modèle se rapprochant de la biologie, l'économie est science du vivant. L'économie évolutionniste se situe dans le double héritage de l'innovation schumpeterienne et de l'évolution darwinienne. Elle étudie les propriétés dynamiques des économies caractérisées par des innovations, par des processus décentralisés de nouveauté et par des mécanismes collectifs de sélection. L'étude des organisations implique de prendre en compte leur environnement comme enveloppe des évolutions possibles d'une société assujettie à un principe de contingence et de variété qui conduit à mettre l'accent sur la nature génétique des enchaînements et sur l'émergence de phénomène d'irréversibilité .

Le développement économique est un processus de complexification où doivent être pris en compte les indéterminations et les incertitudes. L'approche systémique où l'économie est mise en relation avec les autres disciplines doit ainsi compléter la démarche analytique du découpage disciplinaire reposant sur une axiomatique. Les trajectoires des sociétés sont plurielles et diversifiées. Il y a pluralité des liens entre l'économie et le vivant selon les sociétés.

Plus fondamentalement il y a oppositions entre des visions du monde celle d'une conception éco centrée dominante dans les sociétés dites traditionnelles, et celle anthropo centrée dans les sociétés prométhéennes qui se projettent dans le futur Ce débat peut être décliné entre agriculture paysanne et agriculture artificialisée, médecine traditionnelle ou

alternative et médecine. On peut toutefois noter dans la tradition francophone des recherches sur les hybridations entre tradition et modernité, universel et local et rôle des matrices culturelles dans la maîtrise de la gestion et la compréhension des organisations (d'Iribarne 2003, O de Sardan 1995).

3. Que reste-t-il de la spécificité de la contribution francophone ?

Les économistes francophones du développement ont progressivement intégré les variables monétaires et financières ; ils ont pris en compte des comportements micro-économiques. L'économie du développement est devenue plus formalisée ; elle a pour ambition de lier les régimes historiques d'accumulation et les modèles d'action des acteurs. La pensée économique française du développement demeure toutefois éclatée. Les travaux des économistes-ingénieurs et les analyses théorico-empiriques, situés dans la tradition anglo-saxonne ont acquis une place centrale et souvent une certaine reconnaissance internationale.

Par contre les travaux davantage situés dans la tradition francophone sont devenus plus marginaux ; non accessibles aux discours dominants, ils ont un statut de confidentialité internationale, même s'ils demeurent accessibles aux autres disciplines francophones des sciences sociales. A part des Instituts de recherche comme le CIRAD ou l'IRD ou des centres visibles comme le CERDI, DELTA, DIAL, ou les efforts de synergie du GEMDEV la plupart des travaux sont éclatés et réalisés au sein des Universités sans visibilité extérieure. Ils sont ignorés des principaux travaux sur la recherche en développement (rapports de Lattre, Nemo..).

Il y a, dans la nouvelle économie du développement, accord pour intégrer les avancées théoriques de la discipline, élaborer des maquettes permettant de dégager dans le réel complexe, des relations simples et significatives, bénéficier des apports de la formalisation et de l'économétrie et recourir à la richesse de l'axiomatique des théories orthodoxes. La démarche scientifique suppose d'élaborer des hypothèses vérifiées et de mettre en œuvre des tests d'efficacité. Les conflits entre l'universalisme de l'analyse économique orthodoxe et le particularisme ou le relativisme de l'économie institutionnelle sont aujourd'hui davantage des clivages entre générations d'économistes francophones que liés à une spécificité de la pensée francophone.

Au niveau du *champ d'investigation*, l'ancrage tropicaliste et colonial est moins marqué, dans le domaine des sciences sociales en général, et économique en particulier. La recherche francophone se "Tiers mondialise" ou se mondialise ; de nombreux chercheurs intériorisent les nouveaux "marchés porteurs" notamment asiatiques ou sont incités à délocaliser leurs centres d'intérêt (cf. les recherches de l'IRD, de l'Université ou du CNRS). Il en résulte un développement de la méthode comparative mais également un éloignement du terrain en profondeur et en longue durée.

Sur le plan *méthodologique*, les progrès de traitement de l'information, un souci de plus grande formalisation et une conception plus instrumentale de l'économie conduisent également à une certaine normalisation et standardisation de la recherche. Enfin, une meilleure connaissance des travaux scientifiques internationaux (notamment du fait de la maîtrise de l'anglais ou de la traduction d'ouvrage), accompagnée d'une plus grande spécialisation par grands champs disciplinaires, conduit à une internationalisation de la pensée (ou à une plus grande dominante anglo-saxonne) gommant certaines originalités de l'école

française. En 2003, un économiste francophone, F. Bourguignon, est devenu *chief economist* à la Banque mondiale.

L'économie du développement francophone demeure au cœur de la dialectique entre l'*universalisme* porté par la mondialisation et le *spécifique* lié aux diversités sociétales. L'universalisme qu'impose une pensée scientifique n'est pas l'uniformité par réductionnisme faisant entrer la réalité économique et sociale dans un même moule ou modèle. La théorie du développement est un révélateur des fondements anthropologiques de la théorie économique. L'économie du développement en grossissant les traits, en jouant un effet de loupe, est un révélateur important des écarts existant entre le monde économique réel et la représentation idéale de l'économie pure. La réalité des économies sous-développées oblige à introduire les imperfections de la concurrence et de l'information, l'importance des coûts de transaction, des coordinations hors marché ou des institutions. Ainsi que l'écrit Stiglitz, l'étude d'un pays en voie de développement est à l'économie ce que l'étude de la pathologie est à la médecine mais la pathologie est la règle qui concerne 3/4 de l'humanité. Ainsi les travaux des économistes du développement notamment francophones ont-ils découvert de nombreux outils et concepts qui ont été ultérieurement transposés pour analyser les économies industrialisées. Citons notamment le salaire d'efficience (Leibenstein 1952), l'informel, la segmentation des marchés du travail, l'existence d'équilibres multiples, le rôle des externalités dans la dynamique économique, les effets d'hystérésis, ou le rôle des institutions dans la mise en place du marché. Sur le plan décisionnel, les méthodes de choix de projet ou l'insertion des échanges extérieurs dans les tableaux d'échange interindustriels résultent également d'économistes du développement. L'économie du développement participe du développement de l'économie (Bardhan 1993). Elle permet de prendre en compte la complexité, les logiques de reproduction dans le long terme, la diversité des pas de temps de la biosphère, du social et du marché.

Les principales questions que l'économie du développement posait, ont été transposées par des effets de boomerang dans les sociétés industrielles (dualisme, non-marchand, segmentation des marchés, informalité, non-cohérence des systèmes productifs en économie ouverte, exclusion...) et à l'Est (transition). L'économie du développement a « découvert » de nombreuses questions que se posent aujourd'hui les sociétés industrielles. Le marché n'est pas le mode exclusif, ni même parfois dominant, de coordination des actions économiques. Les modèles d'action reposent sur des rationalités différentes. Les logiques, accumulatives des organisations industrielles, ou sécuritaires des unités domestiques se font en déconnexion plus ou moins prononcée avec les relations marchandes.

La très grande différenciation de ce que l'on appelait il y a peu le Tiers Monde, la périphérie ou le Sud réduit fortement l'altérité voire l'exotisme d'un monde sous-développé radicalement différent. Symétriquement, la montée de l'exclusion, de la pauvreté, de la marginalité ou de l'informel au « Nord », rapproche des questionnements de l'économie du développement. Le poids de l'ethnicité, du culturel, du religieux, des rapports sociaux domestiques est essentiel pour comprendre les sociétés industrialisées, développées ou capitalistes. Les soit disant spécificités ou blocages culturels au développement n'apparaissent que dans des conditions déterminées. Ainsi le confucianisme ou le shintoïsme obstacles - traditionnels, au développement asiatique sont aujourd'hui présentés comme un de ses facteurs principaux de son démarrage. L'émergence de l'innovation au sein de représentations symboliques différentes est un problème universel qui a trouvé des réponses dans des cultures différentes.

Mais les catégories et les politiques économiques doivent être repensées en fonction des contextes spécifiques. Les politiques efficaces et équitables sont plurielles comme le sont les paradigmes des analyses qui les sous-tendent. Les processus de développement économique repérables ex post (par exemple dans l'émergence des dragons asiatiques) sont difficiles à discerner ex ante. Le développement économique se fait par essais-erreurs, croissance déséquilibrée en zigzag, caractérisées par des alternances de politique et des changements de cap (Hirschman). Il résulte de stratégies et de conflits de la part d'acteurs devant faire des paris sur un futur non probabilisable. Ainsi la sortie de la crise asiatique a résulté de politiques hétérodoxes que ce soit de la part de la Malaisie qui a instauré un contrôle des changes que de la Corée du Sud. Dans l'ensemble, la reprise économique résulte d'une relance keynésienne portée à la fois par la demande régionale et par les dépenses de l'Etat.

L'économie du développement doit éviter le double écueil d'une injonction mimétique consistant à présenter la trajectoire singulière des sociétés « occidentales » comme étant universalisable et celle d'une assignation identitaire figeant l'autre dans une altérité radicale (S Bessis). Elle doit ainsi intégrer les disparités, les asymétries internationales et les modalités d'intégration à l'économie mondiale qui peuvent être désarticulantes. Elle nous montre qu'il y a nécessité de compenser les asymétries liées au capitalisme, de mettre en place des systèmes de régulation et de prendre en compte le long terme. Face à un libéralisme asymétrique, aménager des écluses est indispensable pour les mises à niveau, favoriser les apprentissages est nécessaire pour permettre une compétition entre des coureurs surdopés et des coureurs handicapés. Favoriser des gardes fous, mettre en place des institutions sanctionnant le non respect des règles mais également avoir des attitudes pré ou pro actives sont des priorités. Comme le disait Schumpeter " c'est parce qu'elles ont des freins que les voitures peuvent aller vite ". La mondialisation ne peut être intégrante des économies en développement que si elle est encadrée, régulée et que si l'on met en place des mécanismes compensateurs et redistributifs à l'échelle mondiale.

La prise en compte d'une économie pluri ou multidimensionnelle (Bartoli 1999, Passet 1979) oblige à la fois à penser la complexité, à dialoguer avec l'incertitude, avec les enchevêtrements riches en incertitude et en indétermination tout en prenant en compte le prix des nouvelles raretés, celles des ressources non renouvelables et non reproductibles. Le marché doit intégrer les coûts écologiques. Il s'agit de renouer avec un éco-développement, une éco-économie (Lester R Brown 2003). Les réponses se trouvent à la fois dans d'énormes investissements pour des économies et la prise en compte des diversités des modes de production, de répartition et de consommation correspondant à des divers modes d'appropriation des patrimoines. La révolution immatérielle et environnementale implique comme jadis la révolution industrielle de nouvelles sources d'énergie mais également le recyclage des produits, l'économie des matériaux.

La tradition francophone rappelle enfin qu'une interrogation scientifique sur le développement économique est liée à une interrogation éthique et philosophique. Celle-ci porte sur les sens que les agents donnent à ce processus, qu'ils maîtrisent ou qu'ils subissent et où ils sont participants ou exclus. Il n'y a pas de sens de l'Histoire mais des histoires auxquelles les hommes donnent sens.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abdelmalki, L., Courlet, Cl eds (1996) *Les nouvelles logiques du développement. Globalisation versus localisation*, Paris, L'Harmattan.
- Albagli Cl (1991), *Economie du développement. ? Typologie des enjeux*, Paris, IITEC
- Agbagli Cl (2003) ed *Alterdéveloppements et développements altérés. Hommage à Jacques Austruy*, Paris, L'Harmattan
- Aknin A, Gabas J-J, Geronimi V (2000) *12 questions sur le développement*, MAE, DGCID
- Assidon E (2003), *Les théories du développement*, Paris Repères 3^{ème} édition
- Aussilous V., Hel-Thelier S., Martinez E. (2003), « Une hiérarchisation des biens collectifs globaux fondés sur le concept de développement durable » *Revue française d'économie*, vol. XVII, 1.
- Azam JP, Berthelemy J Cl, Calipel S (1996) « Risques politiques et croissance en Afrique », *Revue économique*, n°47
- Azoulay G (2002), *Les théories du développement. Du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Bairoch, P., (1998) *Victoires et déboires, Histoire économique et sociale du monde du XVI^{ème} siècle à nos jours*, Paris, Gallimard, Folio
- Bartoli H (1999), *Repenser le développement. En finir avec la pauvreté*. Paris, Economica
- Beaud M (1997), *Le basculement du monde*, Paris, La Découverte
- Ben Hammouda H (1999) *L'économie politique du post ajustement*, Paris, L'harmattan
- Ben Hammouda H (2002) *Crise globale, un regard du Sud*, Paris Maison neuve, Larose
- Benko, Lipietz
- Berr (2004) « Pistes de réflexion pour un autre développement » in colloque *Le concept de développement en débat*, Bordeaux IV, 16/17 sept
- Berr E, Combarrous F (2004), « L'impact du consensus de Washington sur les économies en développement. Une évaluation empirique » Communication *Colloque La mondialisation contre le développement ?* Versailles St Quentin Juin
- Berthelie P, Desdoigts A, Ould Aoiudia J (2004) « Profils institutionnels. Une base de données sur les caractéristiques institutionnelles des PED en transition et développés ». *Revue française d'économie* N°1 vol XIX
- Berthomieu (2002) « L'approche néo structuraliste : un renouveau de l'analyse du développement en économie ouverte » doc Ron, Université de Nice
- Bessis S (2003) *L'occident et les autres*, Paris, La Découverte
- Billaudot B (2004) « Développement et croissance. Les enjeux conceptuels des débats actuels », doc en cours in *Ières journées du développement du GRES* 16/17 sept Bordeaux IV
- Boyer R, Saillard Y (2002) *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte
- Boyer R (2004) *Une théorie du capitalisme est elle possible ?* Paris, O Jacob
- Braga de Macedo J, Fay C, Oman Ch, (2004) *Retour sur le développement*, Paris, Centre de développement, OCDE
- Brasseul, J. (1988), *Introduction à l'économie du développement*, Paris, A. Colin.
- Bourguignon, F, Morisson, Ch., (1992) *Ajustement et équité dans les pays en développement*, Paris, OCDE
- Brown Lester R (2003), *Eco-économie. Une autre croissance est possible, écologique et durable*, Paris Le seuil
- Brunel S (1991) *Une tragédie banalisée. La faim dans le monde*, Paris, Hachette
- Canto- Sperber M (2003) *Le vivant est il une marchandise ?*, Conférence ENS, Paris mars 2003
- Castel O (1995) (ed), *L'ajustement structurel et après ?* Paris, Maison Neuve et Larose
- Chavagneux Ch (2004) *L'économie politique internationale*, Paris repères

- Chemiller-Gendreau M (2003)., *Pour une éthique de l'économie : le droit, élément de frein ou de progrès*, Paris UNESCO
- Cling J P , Razafinfrakoto M, Roubaud F (2003), *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, Economica/IRD
- Cohen D (2004) *La mondialisation et ses ennemis*, Paris, Grasset
- David M (2004) *Essai critique sur l'œuvre de Pierre Rosanvallon*, à paraître
- Delmas Marty M (1994) *Pour un droit commun*, Paris, Le Seuil
- Choquet, C., Dollfus, O., Leroy, E., Vernières (1993), M., *Etat des savoirs sur le développement. Trois décennies de sciences sociales en langue française*, Paris, Karthala.
- Comelieu Ch (ed 2003) *Brouillon pour l'avenir. Contribution au débat sur les alternatives*, Cahiers IUED n°14, Paris PUF
- Coussy, J., Chavagneux, Ch. (199), *Etudes d'économie politique internationale, Economie et sociétés*, T. XX, n° 4, Série P.
- D'Iribarne Ph (2003) *Le Tiers Monde qui réussit*, Paris, O Jacob
- Dockès P,(2002) *Ordre et désordre dans l'économie-monde*, Paris PUF,
- Eboué, Ch. (1999), *La nouvelle économie du développement en question ou le post ajustement selon Ben Hamamda*, Dakar, CODESRIA.
- Fontaine J M (1994) *Mécanismes et politiques de développement économique. Du « big push » à l'ajustement structurel*, Paris, Cujas
- Gabas JJ, Hugon Ph (2001) *Les biens publics à l'échelle mondiale » Economie politique* N°12, 4^{ème} trim
- Gabas J.-J., Hugon Ph., Le Roy *et al.* (2001), *Biens publics à l'échelle mondiale*, Bruxelles, Colophon.
- Godard,O (1989), "Jeux de nature: quand le débat sur l'efficacité des politiques publiques contient la question de la légitimité" in Mathieu, N, Jollivet M (eds) *Du rural à l'environnement-la question de la nature aujourd'hui*, Paris L'harmattan
- Gemdev (1999), *La mondialisation : les mots et les choses*, Paris, Karthala
- Gern J.P (1995)(ed) *Economies en transition*, Paris Maison Neuve et Larose
- Giraud, P.N (1996), *L'inégalité du monde. Economie du monde contemporain*, Paris, Folio actuel
- Godard, O., Henry, Cl., Lagadec, P., Michel-Kerjan, E. (2002), *Traité des nouveaux risques*, Paris, Folio.
- Guillaumont, P. (1995), *Déclin et renouveau de l'économie du développement*, *Revue Française d'Economie*, vol. 10, n° 1.
- Hammouda, H.B. (1999), *L'économie politique du post ajustement* Paris, Karthala,
- Hibou, B. (1998), *Economie politique de la Banque Mondiale en Afrique Sb-Saharienne. Du catéchisme économique au fait et méfait missionnaire*, *Cahiers du CERII*, Paris.
- Hugon, Ph. (1997), *Economie politique internationale et mondialisation*, Paris, Economica
- Hugon, Ph., Pourcet,G., Quiers-Valette,S. (eds)(1995), *L'Afrique des incertitudes*, Paris, PUF.
- Hugon, Ph (1999)., « Amartya Sen , théoricien, expert et philosophe du développement », *Revue d'économie politique*, 109, (4) juil- aout pp 489-512
- Hugon (2003b)., *L'économie éthique publique : biens publics mondiaux et patrimoines communs*, Paris, UNESCO
- Hugon Ph (2003) *L'économie de l'Afrique*, Paris, Repères (4^{ème} ed)
- Hugon Ph (2004) « Les biens publics mondiaux et le niveau transnational de la régulation », *Lettre de la régulation*, juin.
- Karsenty A (1992)., « Contrat et gestion patrimoniale » *.Colloque CIRAD Economie institutionnelle et agriculture*, Montpellier
- Humbert M (1993) ed *The Impact of Globalisation on Europe's Firms and Industries*, Pinters Publishers, London

- D'Iribarne A (2003) *Le Tiers Monde qui réussit*, Paris, Le seuil
- Janvry, Cl., Saboulet A., Thorbecke, E. (XXX), Le renouveau de l'analyse économique du développement, *Problèmes économiques*, n° 2361.
- Judet P (2003) *Le développement en question*, Paris Fondation Altran
- Kebabdjian ,G (1999) *Les théories de l'économie politique internationale*, Paris, Le seuil
- Koulibaly, M. (1992), *Le libéralisme, chance pour l'Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- Krugman, P. (1992), « Toward a Counter Counter-Revolution in Development Theory », *World Bank Annual Conference in Development Economics*, Washington.
- Lachaud J P (2002) *Pauvreté et développement*, Bordeaux ,CED
- Laffont J-J, Tirole J (1993) *A Theory of Incentives in Procurement and regulations*, Cambridge MA :MIT Press
- Latouche, S. (1986) *Faut il refuser le développement ?*, Paris, P.U.F.
- Maljean-Dubois S (2002)., *L'outil économique en droit international et européen de l'environnement*, Paris, La Documentation française
- Mahieu, F-R., Rappoport, H. eds. (1998) *Altruisme. Analyses économiques*, Paris, Economica
- Mbembe A (2000) *De la post colonie*, Paris,
- Ménard Cl , M M Shirley (2002)., “Cities awash: a synthesis of the country cases” in M Shirley ed *Thirsting for efficiency. The Economics and Politics of urban water. System reform*, Pergamon Press, World Bank
- Michalet Ch.A (1999) *La séduction des nations*. Paris, Economica
- Moisseron D, Raffinot M (2000) *Dette et pauvreté*, Paris, Economica
- Montalieu T (2001) *Economie du développement*, Paris, Brial
- Morin E (1990) *Introduction à la pensée complexe* Paris, ESF
- Olivier de Sardan J-P (1995), *Anthropologie et développement: essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris Karthala
- Ollagnon H. (1989), « Une approche patrimoniale du milieu naturel », in Mathieu N., Jollivet (eds), *Du rural à l'environnement-la question de la nature aujourd'hui*, Paris L'Harmattan.
- Oman, Ch.-P., Wignaraja, G. (1991), *L'évolution de la pensée économique sur le développement depuis 1945*, Paris, OCDE.
- Partant F (1988) *La ligne d'horizon ;Essai sur l'après-développement*. Paris, La Découverte.
- Passet R (1979) *L'économie et le vivant*, Paris, Payot
- Passet R (2003) « L'émergence contemporaine de l'interrogation éthique en économie », Paris, UNESCO, *Ron*
- Pellet A (1987)., *Droit international du développement*, Paris PUF, *Que sais-je ? 2ème ed*
- Platteau, J.P. (1999), *Institutions, Social Norms and Economic Development*, Harvard.
- M Rist G (2001) *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de sc Po (2^{ème} ed)
- Salama, P, Valier ,J. (1994) *Pauvretés et inégalités dans le Tiers monde*, Paris, La Découverte
- Solagral (2000) « Génomique, les risques de l'appropriation du vivant », *Courrier de la Planète* N° 57,
- Treillet S (2002) *L'économie du développement* , Paris, Nathan
- Vernières M (2002) *Le développement humain*, Paris, Economica
- Yong, H. (1994), Economie néo-institutionnelle et développement. Une analyse synthétique, *Revue d'Economie du Développement*, n° 4.
- Weber J, Reveret (1993) “Biens communs, : les leurres de la privatisation” in *Une terre en renaissance*, Orstom-Le Monde Diplomatique, Coll Savoirs, N°2 oct

